

## Rapport du Préavis intercommunal N° 15-2017

### **Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8, en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt.**

La commission s'est réunie le mardi 04 juillet 2017 à 19 heures au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes et MM. CHERBUIN Anne, MARTINELLI Sandra, ABBEY Olivier, MONTEFUSCO Dylan, JEANRICHARD Jean-François, MULPOPO Robert, KILINC Ali et moi-même, ALLAUCA Byron, Président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, accompagnée par M. Christophe Sarda, Chef du service des travaux.

**Introduction** : Mme Maystre remercie la présence de la commission pour traiter ce préavis et explique qu'il s'agit d'accorder un crédit d'ouvrage à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, selon la convention d'entente (clé de répartition) et de libérer la part qui incombe à Renens, à savoir CHF 97'000.-.

Elle nous informe aussi que la clé de répartition est évaluée chaque année selon différents critères (quantité d'eau déversée, nombre d'habitants, consommation, distance, etc.)

Pour rappel, ce collecteur a été construit au début des années 60 dans le but d'assainir les rejets des eaux usées des communes de l'Ouest lausannois. La longueur du réseau est de 11km, divisés en 17 tronçons. Les travaux ont débuté en 2005 et chaque année un tronçon est réalisé. A ce jour, sept tronçons ont déjà été réalisés. Dans ce préavis, il s'agit du secteur 8, tronçon **« en aval des voies CFF et le chemin de la Forêt situé dans la commune d'Ecublens »**.

Les contrôles effectués sur ce tronçon (photos à l'appui) ont démontré que les tuyaux ne sont plus étanches et obstrués par la pénétration de racines et donc nécessitent un assainissement, tout comme pour les autres tronçons de l'ouvrage. Il sera procédé à un chemisage complet de la canalisation. Cette méthode consiste à insérer un tuyau préfabriqué et imprégné de résine active dans l'ancienne conduite endommagée. Par cette méthode, une nouvelle canalisation est créée dans l'ancienne.

Ces travaux sont planifiés sur plusieurs dizaines d'années et se termineront probablement dans les années 2025. Ils sont financés par un fonds affecté, alimenté par la taxe d'épuration de 90cts par mètre cube d'eau consommée.

Pendant la discussion, les points suivants ont été soulevés :

- 1- Quelle est la durée de vie de cet ouvrage (tuyaux) ?

**Réponse** : Il est difficile de donner une réponse précise, car la durée de vie probable de ce type d'ouvrage dépend de plusieurs facteurs, mais on peut l'estimer entre 50 et 70 ans.

2- L'évolution de la population a-t-elle été prise en compte dans le cadre de la réfection de ces collecteurs ?

**Réponse** : Oui, sur la base du Plan Directeur Cantonal. Le réseau est suffisamment dimensionné en raison de la séparation des eaux claires des eaux usées qui ont contribué à décharger ce collecteur.

3- Est-ce qu'il y a un détail précis du devis ?

**Réponse** : Non, parce que tous les devis sont de par nature estimatifs. Toutefois, avec des travaux de ce type les imprévus ne dépassent généralement pas le 10% du prix énoncé.

4- S'il y a de l'abus ou un non-respect du devis de la part des entreprises, peuvent-elles recevoir de pénalités ?

**Réponse** : Non, il est très difficile de pénaliser les entreprises. Elles font pratiquement à chaque fois recours et c'est un long processus, compliqué et coûteux. Même s'il y a gain de cause, les entreprises ne sont pas exclues du marché.

5- Pourquoi y a-t-il un préavis de l'entente Membre-Sorge pour chaque tronçon à la place d'un par législature ?

**Réponse** : la Municipalité avait proposé un mandat dans ce sens, mais cette décision appartient au Conseil communal.

**Décision** : La Municipalité et le Service concerné ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule.

Au vote, la commission accepte les conclusions du préavis à l'unanimité.

## **CONCLUSIONS**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 15-2017 de la Municipalité du 29 mai 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- 1- Autorise l'Entente intercommunale Membre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du secteur 8 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la commune d'Ecublens dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt
- 2- Accorde à la Commission de l'Entente intercommunale Membre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 317'000.- TTC, selon les modalités décrites dans la clé de répartition du 2017.

- 3- Alloue à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 97'160.-, selon les modalités décrites dans la clé de répartition 2017.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N°3861.5620.077" Réhabilitation Collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8 CFF/Forêt » et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, compte No 9280.01. \_\_

**LES COMMISSAIRES :**

**CHERBUIN Anne**..... *A. Cherbuin* .....

**MARTINELLI Sandra**..... *Sandra Martinelli* .....

**ABBEY Olivier**.....

**MONTEFUSCO Dylan**..... *D. Montefusco* .....

**JEANRICHARD Jean-François**..... *J-F. Jeanrichard* .....

**MULOPO Robert**..... *Robert Mulo* .....

**KILINC Ali** .....

**ALLUCA Byron (Rapporteur)** .....